

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 8 juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué le 1^{er} juillet 2025 s'est réuni, en séance publique à la mairie sous la présidence de Mme Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT.

Etaient présents (13) : Mme Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, M. Olivier NOCQUET, M. Jean-Claude CHARUEL, M. Ludovic BOUTIN, Mme Sabrina FRESNAIS, M. Christophe GACEM, M. Emmanuel JOUBIN, Mme Angélique LAGRAIS, M. Yann LE ROUX, Mme Anne POUSSIELGUE, M. Benoît RABEL, M. Nicolas SHELTON, M. Claude THEAULT.

Procurations (5) : Mme Jocelyne AUBERT (pouvoir à M. Emmanuel JOUBIN), M. Dominique BELGACEM (pouvoir à M. Ludovic BOUTIN), Mme Marie-Laure CORBEL (pouvoir à Mme Sabrina FRESNAIS), Mme Sylvie LEHOBAY (pouvoir à Mme Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT), Mme Edith SIMON (pouvoir à M. Olivier NOCQUET).

Absents - excusés (1) : Mme Annabelle BEAUQUESNE.

Secrétaire de séance : M. Claude THEAULT

Le quorum (au moins la moitié des membres du conseil en exercice soit 10 membres présents) est atteint.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion
- Rénovation énergétique du groupe scolaire : validation de l'avant-projet définitif et autorisation de déposer une autorisation d'urbanisme
- Aménagement durable du secteur des Ajoncs et du chemin du Roquet : signature de l'accord-cadre mono-attributaire de maîtrise d'œuvre et de services
- Prochaine rentrée scolaire 2025/2026 :
 - o Tarifs cantine
 - o Tarifs garderie périscolaire et étude
 - o Ecoles : crédit fournitures scolaires et transport
 - o Participation aux dépenses de fonctionnement des écoles
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la précédente réunion

Délibération n° 2025/07/08 - 1

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 juin 2025.

Rénovation énergétique du groupe scolaire : validation de l'avant-projet définitif et autorisation de déposer une autorisation d'urbanisme

Délibération n° 2025/07/08 - 2

COMMUNE DU VAL-SAINT-PERE
Conseil municipal du 08/07/2025

Madame le Maire rappelle au conseil que, lors de sa séance du 14 mai 2024, le conseil municipal a validé l'engagement de l'opération de rénovation énergétique globale du groupe scolaire du Val Saint Père et a décidé de conclure un mandat de maîtrise d'ouvrage avec le SDEM50 pour cette opération.

Après appel d'offres, le SDEM50 a retenu le groupement « Atelier de la Vire Architectes » pour travailler sur ce projet.

Suite aux observations formulées lors des réunions de la commission et du conseil municipal, le programme de cette opération a été revu afin de maîtriser les coûts. Les diagnostics réalisés ont révélé de l'amiante dans une partie du groupe scolaire. Il a donc été décidé de démolir les deux classes impactées et de ne pas les reconstruire ; le nombre de classes restantes étant suffisantes à ce jour.

Les plans, le calendrier prévisionnel et l'estimatif des travaux ont été transmis aux conseillers municipaux.

1/200



Travaux en base (rénovation énergétique du bâtiment (gain énergétique 60%))		Estimatif APD du 30/06/2025 (nouveau programme)
	Clos Couvert	
01	- Gros Œuvre	143 300,00 €
02	- Charpente - Ossature bois - Pas d'ITE en base	116 670,00 €
03	- Couverture : remplacement de couverture des bâtiments de 1995, 1956, 2001	172 000,00 €
04	- Menuiseries Extérieures :	31 000,00 €
	Second Œuvre	
05	- Doublages - Cloisons - Plafonds - Menuiseries Intérieures	131 200,00 €
06	- Peinture - Sols Souples	42 000,00 €
07	- Carrelage - Faïence	16 550,00 €
08	Electricité (Voir BET Coquiere)	48 900,00 €
09	Plomberie - Chauffage - Ventilation (Voir BET Coquiere)	348 000,00 €
10	Terrassement - Réseaux et Voirie	40 000,00 €
11	Désamiantage	90 270,00 €
12	Démolitions	23 425,00 €
TOTAL HT		1 203 315,00 €
Travaux en option		
01	Isolation thermique extérieure	180 000,00 €
02	Isolation du vide sanitaire sous la bibliothèque	9 400,00 €
03	Brise soleil fixe sur façade SUD	30 000,00 €
TOTAL HT		219 400,00 €

COMMUNE DU VAL-SAINT-PERE
Conseil municipal du 08/07/2025

Phasage

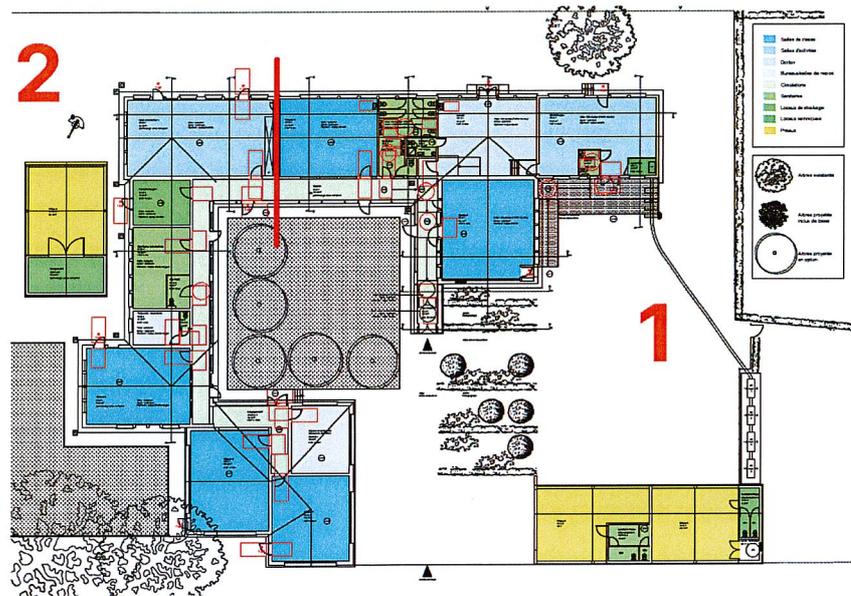
Disponibilité des salles

Phase 1 : 5 mois
01/26 → 05/26

4 classes disponibles

Phase 2 : 3 mois
05/26 → 11/26

4 classes disponibles



Considérant que ce projet répond à l'obligation de réduire les consommations d'énergie d'au moins -60 % dans les bâtiments à usage tertiaire d'ici 2050, qu'il permet d'améliorer le confort thermique du bâtiment (système de chauffage et ventilation, réduction de la chaleur en été, isolation des plafonds...) et qu'il permet une mise aux normes des locaux (désamiantage, accessibilité...),

Considérant, de plus, que le projet reste dans l'enveloppe financière initiale,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (14 voix pour, 1 contre, 3 abstentions), :

- VALIDE l'avant-projet définitif de cette opération tel que présenté comprenant les travaux de base et les deux options suivantes : « isolation du vide-sanitaire » et « brise soleils »,
- AUTORISE Madame le Maire à déposer un dossier de demande de permis de construire,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Aménagement durable du secteur des Ajoncs et du chemin du Roquet : signature de l'accord-cadre mono-attributaire de maîtrise d'œuvre et de services

Délibération n° 2025/07/08 – 3

Par délibération du 1er avril 2025, le conseil municipal a décidé de la réalisation d'un plan-guide pour mener l'aménagement durable du secteur des Ajoncs et du chemin du Roquet.

Pour en permettre la réalisation, la commune a lancé une consultation afin de retenir une équipe de maîtrise d'œuvre avec laquelle sera conclu un accord-cadre qui comprend :

- un premier marché subséquent prenant la forme d'une **mission de base** incluant : une étude pré-opérationnelle d'analyse globale du secteur, établie à partir de diagnostics (urbanisme et mobilité, paysage et accessibilité), et conduisant à la proposition de scénarios chiffrés et phasés qui permettront l'élaboration d'un plan guide ;

COMMUNE DU VAL-SAINT-PERE

Conseil municipal du 08/07/2025

- d'autres **marchés subséquents** afin de lancer une ou plusieurs missions de maîtrise d'œuvre d'aménagement, de paysage et d'infrastructure ;
- la possibilité d'établir des **bons de commande** tels que des temps de communication et concertation, l'accompagnement technique des employés communaux, des temps de sensibilisation, ou la préparation et l'animation de chantiers participatifs.

Les marchés subséquents ultérieurs (hors "mission de base") devront être approuvés en amont par le conseil municipal et les différents bons de commande feront l'objet d'une communication en conseil municipal.

La consultation dématérialisée en procédure adaptée restreinte a été publiée le 5 mai 2025 en application du code de la commande publique et notamment ses [articles R 2123-1 et suivants](#) ;

A la date limite de réception des plis fixée au 6 juin 2025 à 12h00, sept (7) candidatures ont été remises.

Les critères d'analyse et de sélection des candidatures (phase 1) ont été fixés dans le règlement de consultation, à savoir :

Critères	Qualité des références fournies	Compétences	Qualité de la candidature
Éléments d'appréciation	Appréciation références Pertinence du choix	Composition de l'équipe Expérience	Intégration des enjeux Rigueur présentation
Pondération	50 %	30 %	20 %

Après analyse des candidatures par le comité de sélection, trois (3) candidats ont été sélectionnés et autorisés à déposer une offre. Ils ont été auditionnés le 30 juin 2025. Les critères de sélection des offres (phase 2) étaient les suivants :

Critères	Qualité de la candidature	Compréhension des enjeux du projet	Démarche intellectuelle	Pertinence de l'offre
Éléments d'appréciation	Notation issue de l'analyse des candidatures	Issus des offres et des échanges lors des auditions	Issus des offres et des échanges lors des auditions	Montant de l'offre Cohérence prix/prestation
Pondération	40 %	20 %	20%	20%

D'après ces critères et aux termes des analyses des candidatures, puis des offres, le comité de sélection a établi un classement des 3 offres formulées pour la conclusion de l'accord cadre. L'offre économiquement la plus avantageuse est l'offre proposée par l'Atelier du Marais.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (17 voix pour, 1 abstention), décide :

- D'ATTRIBUER l'accord-cadre à l'Atelier du Marais de Fougères (35),
- D'ENGAGER le premier marché subséquent de « mission de base » établi pour un montant de 23 350,00 € H.T. et comprenant 39 jours de

COMMUNE DU VAL-SAINT-PERE

Conseil municipal du 08/07/2025

-
- prestation. Cette mission comprend la réalisation des diagnostics, l'établissement des scénarios et l'élaboration du plan-guide.
- DE DONNER pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Prochaine rentrée scolaire 2025/2026 :

❖ **Tarifs cantine**

Délibération n° 2025/07/08 – 4

Madame le Maire présente le coût du service de cantine scolaire pour l'année 2024.

Il est rappelé que les collectivités sont libres de fixer les tarifs de la restauration scolaire fournie aux élèves sous réserve de ne pas dépasser le coût du repas. Le prix de revient 2024 d'un repas s'élève à 9.34 €.

Madame le Maire indique que la commission réunie le 1^{er} juillet propose de ne pas augmenter les tarifs de cantine.

Madame le Maire présente également un tableau d'évaluation de la situation de la commune au vu des obligations de la loi Egalim : les repas servis dans les restaurants collectifs doivent comprendre une part au moins égale, en valeur, à 50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits biologiques.

En 2024, le taux est de 30.51 % dont 18,81 % de produits bio.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs actuels à compter de septembre 2025, à savoir :

Enfant habitant la commune	4.00 €
Enfant hors commune	5.80 €
Enfant avec allergies (panier fourni par la famille, réchauffé et servi sous la surveillance du personnel communal)	1.60 €
Enseignants et stagiaires	6.80 €
Personnel communal	4.90 €
Adultes ayant lien direct avec mairie ou école sur inscription préalable en mairie	7.35 €

❖ **Tarifs garderie périscolaire et étude**

Délibération n° 2025/07/08 – 5

Madame le Maire présente le coût 2024 du service de la garderie périscolaire.

COMMUNE DU VAL-SAINT-PERE

Conseil municipal du 08/07/2025

Madame le Maire indique que la commission réunie le 1^{er} juillet 2025 s'est interrogé sur une éventuelle révision des tarifs de la garderie du soir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (16 voix pour, 2 abstentions), décide de maintenir les tarifs actuels à compter du 1^{er} septembre 2025, à savoir :

Garderie du matin	1.60 €
Garderie du soir	1.75 €
Garderie du soir avec étude	2.55 €

Par ailleurs, il est rappelé que la garderie se termine à 19h00 le soir. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer le tarif suivant en cas de retard :

Garderie du soir : Forfait en cas de retard après 19h00	25 €
--	-------------

❖ **Ecoles : crédit fournitures scolaires et transport**

Délibération n° 2025/07/08 – 6

Il est proposé au conseil municipal de fixer le crédit annuel alloué pour les fournitures scolaires et pour les transports, à savoir :

- Fournitures scolaires : 38 € par élève
- Transports scolaires : crédit annuel de 4 600 € pour l'ensemble des classes ; y compris le transport vers les équipements communautaires

L'équipe enseignante souhaiterait obtenir un budget pour la mise en place de l'Environnement Numérique de Travail (ENT) soit, pour l'année 2025-2026, un coût de 470,71 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces dispositions pour l'année scolaire 2025-2026.

❖ **Participation aux dépenses de fonctionnement des écoles**

Délibération n° 2025/07/08 – 7

Après présentation du coût de fonctionnement 2024, il est proposé au conseil municipal, de fixer la participation aux dépenses de fonctionnement des écoles à 878,03 € par élève domicilié au Val Saint Père fréquentant une école extérieure pour l'année scolaire 2025/2026 ; cette somme représentant le coût d'un élève à l'école du Val Saint Père.

Si le coût de fonctionnement présenté par l'école d'accueil est inférieur à cette somme, la participation versée sera réduite à concurrence du montant demandé.

Cette somme sert également de base pour la demande de participation pour les élèves scolarisés au Val Saint Père domiciliés dans d'autres communes. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces dispositions.

Questions diverses

- Madame le Maire informe le conseil municipal que le directeur de l'école Alexis BOURDAIS sera remplacé à la rentrée de septembre par Madame Clémence BOURGUET.
- Madame le Maire indique que la commune a reçu la notification de subvention au titre de la DETR d'un montant de 94 000 € pour l'aménagement d'une piste cyclable route de Quarante Sous. Le début des travaux est prévu en septembre. Des aménagements seront également mis en place pour sécuriser le trafic (chicanes, surélévations aux intersections).

Madame le Maire demande l'avis des conseillers sur l'aménagement provisoire mis en place chemin du Roquet (rétrécissement de chaussée).

- Concernant l'extension du cimetière, un courrier de notification d'une subvention au titre de la DETR a également été reçu pour un montant de 154 696 €.

Par ailleurs, la commune est toujours en attente de l'arrêté préfectoral autorisant l'extension du cimetière suite à la commission du CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques).

- Suite au conseil municipal du 10 juin et à la demande de Monsieur Yann LE ROUX, Madame le Maire apporte une précision sur la détermination du montant de subvention attribué au club de foot avant 2022.
- Monsieur RABEL fait un retour sur la fête de l'été organisée au Val Saint Père le 5 juillet et fait un point d'actualité sur les dernières réunions de la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie et du PETR.
- Monsieur LE ROUX demande des informations sur la friche Boulevard du Luxembourg car un mur menace de tomber. Madame le Maire va, à nouveau, relancer le propriétaire.
- Madame le Maire fait part des différentes décisions prises dans le cadre de sa délégation :
 - *Le 3 juillet 2025, signature d'un devis pour la pose de 2 piézomètres dans le cadre des travaux d'extension du cimetière auprès de l'entreprise Sol Exploreur (SARTILLY) pour un montant de 2 472,00 € TTC.*
- Urbanisme : Monsieur NOCQUET fait part des permis de construire et déclarations préalables de travaux, déposés ou accordés depuis le dernier conseil.
- L'agenda des prochaines réunions et manifestations sur la commune est donné pour information aux membres du conseil.
- Prochain conseil : **Mardi 9 septembre à 18h30**

COMMUNE DU VAL-SAINT-PERE

Conseil municipal du 08/07/2025

Délibération n° 2025/07/08 - 1	Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 10/06/2025	Adopté à l'unanimité
Délibération n° 2025/07/08 - 2	Rénovation énergétique du groupe scolaire : validation de l'avant-projet définitif et autorisation de déposer une autorisation d'urbanisme	Adopté à la majorité (14 pour, 1 contre, 3 abstentions)
Délibération n° 2025/07/08 - 3	Aménagement durable du secteur des Ajones et du chemin du Roquet : signature de l'accord-cadre mono-attributaire de maîtrise d'œuvre et de services	Adopté à l'unanimité (17 pour, 1 abstention)
Délibération n° 2025/07/08 - 4	Prochaine rentrée scolaire 2025/2026 : Tarifs cantine	Adopté à l'unanimité
Délibération n° 2025/07/08 - 5	Tarifs garderie périscolaire et étude	Adopté à l'unanimité (16 pour, 2 abstentions)
Délibération n° 2025/07/08 - 6	Ecoles : crédit fournitures scolaires et transport	Adopté à l'unanimité
Délibération n° 2025/07/08 - 7	Participation aux dépenses de fonctionnement des écoles	Adopté à l'unanimité

La séance est levée à 21h50.

NOM Prénom	Signature
Marie-Claire RIVIERE- DAILLENCOURT Maire	
Claude THEAULT Secrétaire de séance	